

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.



La
Semaine Religieuse
DE
Québec

Sous le patronage de S. E. le Cardinal Archevêque de Québec



Adresse :
Cap-Santé, Comté
de Portneuf,
Canada.

ABONNEMENT :
\$1.00 par année,
payable d'avance ;
2 centins le nu-
méro.



QUÉBEC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C^{ie}

SOMMAIRE

Le salaire du travail, 433.—La question des écoles de Manitoba et du Nord-Ouest, 433.—Chronique de la *Semaine Religieuse*, 435.—Série de lettre sur une question palpitante d'intérêt, 437.—Théologie populaire, 439.—Noces d'or, 441.—Le Bienheureux Gérard Majella, 441.—A travers le monde des nouvelles, 444.

BIBLIOGRAPHIE

SOCIÉTÉ DE SAINT AUGUSTIN

Sanctissimi Domini nostri Leonis Papæ XIII Allocutiones, Epistolæ, Constitutiones, aliaque acta præcipua. Volumen IV, p. 331 (1890-1891)

Prix : 2-50 sur papier ordinaire.

“ : 6-00 “ “ Wathmann.

Pour la clôture du jubilé de Sa Sainteté Léon XIII nous sommes heureux d'annoncer le quatrième volume de la collection des *Acta præcipua*, publiée par la Société de Saint Augustin. Ce volume contient plus de soixante documents, allant du premier janvier 1890 au 12 septembre 1891. Parmi les actes les plus remarquables, il suffira de signaler la lettre encyclique *Sapientix christianæ*, plusieurs documents relatifs au culte de saint Joseph et de la Sainte Famille, la lettre encyclique *Dall'alto dell'Apostolico seggio*, sur la guerre religieuse qui sévit en Italie, les lettres apostoliques sur la hiérarchie au Japon et au Mexique, la lettre *Pastoralis vigilantix* aux évêques du Portugal, la lettre *Pastoralis officii* sur le duel, et surtout l'admirable encyclique *Rerum novarum* sur la condition des ouvriers. Le volume se termine par quatre tables dressées avec le plus grand soin : un *elenchus documentorum*, un *index analyticus*, contenant le résumé des documents distribués dans le volume en notes marginales ; un *index alphabeticus documentorum utriusque voluminis* (les tomes III et IV forment la seconde série de la collection), enfin un *index alphabeticus materiarum utriusque voluminis*. Cette dernière table permet au lecteur de contrôler à l'instant jusqu'aux moindres détails, et de mettre aussitôt la main sur le texte qu'il désire consulter. La troisième série des *Acta*, allant de la fin de 1891 à 1894, est en préparation.

En vente au siège de la Société, à BRUGES ; aux dépôts de la Société à : BRUXELLES 12, rue Montagne-aux-Herbes Portagères ; — GRAND, 11, Place du Lion d'or ; — ANVERS, 22, rue Kipdorp ; — MALINES, Marché-aux-Laines, 13, et chez tous les Libraires catholiques.

LA

SEM AINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

Le salaire du travail

Il est écrit dans la loi que Dieu avait donnée par Moïse : « Vous ne garderez point chez vous l'argent de celui qui a travaillé pour vous. » Et Tobie, dans les derniers conseils qu'il donne à son fils, lui dit : « Quelque soit le travail que l'on ait fait pour toi, paye le tout de suite ; que l'argent de tes ouvriers ne reste pas chez toi. »

La question des écoles de Manitoba et du Nord-Ouest

En septembre 1892, nous terminions ainsi un article sur la question des écoles de Manitoba ;

« Pour résumer ce que nous venons de dire :

1° Le gouvernement impérial seul a compétence pour changer les dispositions de l'Acte de Manitoba ; 2° Le gouverneur-général en conseil ne peut plus désavouer la loi Martin parce que le délai légal est expiré ; 3° il semble très probable que le droit d'appel au gouverneur en conseil ne peut avoir lieu, pour les raisons que nous avons données, bien que le ministre de la justice prétende le contraire ; 4° Après la décision du Conseil privé, le parlement du Canada ne peut plus intervenir, et les tribunaux ne manqueraient pas de déclarer son action illégale et inconstitutionnelle ; 5° il est probable que la législature de Manitoba seule possède, d'une manière directe, le droit et le pouvoir de changer la législation scolaire inique qu'elle a décrétée. »

Puis nous ajoutons : « S'il en est ainsi, pourquoi le parlement du Canada ne voterait-il pas une adresse au parlement impérial, le priant d'amender la constitution de Manitoba, de manière à ce que la législature ne puisse obliger les catholiques romains à payer des taxes pour des écoles publiques auxquelles leur conscience ne leur permet pas d'envoyer leurs enfants ? »

« Le parlement du Canada peut sans doute voter semblable adresse. Il le doit peut-être, au moins comme protestation.

Mais le résultat nous paraît très problématique ; parce que les fanatiques de tous les coins du pays et la législature de Manitoba en premier lieu, ne manqueront pas de présenter des contre-adresses, qui seront peut-être mieux accueillies par le parlement impérial. »

« Tout de même, ce moyen pourrait toujours être essayé, surtout si l'avenir démontre qu'il n'y en a pas d'autre à notre disposition. Qui sait si des représentations aussi énergiques que respectueuses, signées par l'épiscopat et les catholiques du Canada tout entier, par le parlement du Canada, et appuyées sincèrement par le gouverneur en conseil, ne forceraient pas le parlement impérial d'intervenir ? Une agitation de ce genre, constitutionnelle, bien entendu, ferait peut-être sauter avec le temps, les barricades élevées par le fanatisme. Seulement le moment n'est pas encore arrivé de discuter et de choisir la ligne de conduite qui devra être suivie. »

Les événements qui se sont passés depuis que ces lignes ont été écrites, on nous permettra de le faire remarquer, démontrent que nos conclusions étaient passablement justes. Nous n'avons donc rien à changer ou à modifier. Nous ajouterons seulement, aujourd'hui, que le moment est arrivé, suivant nous, d'adopter cette ligne de conduite, et de ne pas donner de nouveaux coups d'épée dans l'eau.

Nous le répétons : constitutionnellement et légalement parlant, il n'y a aucun droit d'appel dans l'affaire des écoles de Manitoba. La seule et unique planche de salut est maintenant une adresse conjointe de la Chambre des Communes et du Sénat du Canada au parlement impérial, le priant d'amender l'*Acte de Manitoba*, parce que, lors de l'adoption de cet *Acte*, on avait l'intention indéniable de confirmer l'existence du système des écoles séparées.

Quant à la question des écoles du Nord-Ouest, qu'il ne faut pas confondre avec la première, le parlement du Canada peut encore intervenir, bien que le délai du désaveu de l'Ordonnance de 1892 soit expiré. L'*Acte des Territoires du Nord-Ouest* étant un acte du parlement canadien, et le parlement impérial ne s'étant pas réservé le privilège exclusif de l'amender, il est évident que le parlement canadien peut, quand il le voudra, changer et amender cet *Acte*, de manière à rendre justice à la minorité opprimée.

Dans le premier cas, le médecin compétent est le parlement impérial ; et dans le second cas, le parlement canadien.

Assez de promenades devant les tribunaux !

D. G.

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Le fameux congrès médical, tenu à Rome, il y a un mois, s'est terminé, comme presque toujours, par un grand banquet. Les ministres Crispi et Baccelli comptaient parmi les invités, et ont adressé la parole, le premier en italien, et le second, en latin de cuisine. Les malins prétendent que dans ce conventum de plus de 6000 médecins, le travail de mastication et de digestion a été plus considérable que le travail intellectuel et scientifique. Ce fait est tout naturel et ne doit pas étonner.

Les matérialistes, *quorum deus venter est*, étaient en grande majorité, et fidèles à leurs principes, ils ont d'abord fait honneur à leur divinité, la seule qui existe pour eux. Il y a donc lieu de croire que ce congrès a été plus gastronomique que médical. Le seul service réel que ces médecins auraient pu rendre à l'Italie aurait été de guérir sa maladie financière, mais, il paraît que la malade est dans un état désespéré, et qu'il faudrait un miracle pour la ramener à la santé. Or, les matérialistes ne croient pas à la possibilité des miracles et, en gens prudents, ne cherchent pas à en faire. Crispi reste donc avec sa malade sur les bras, et recueillera probablement son dernier soupir avant longtemps. La franc-maçonnerie, comme on devait s'y attendre, a cherché à tirer parti de ce Congrès international de médecine, et s'est multipliée pour recruter de nouveaux adeptes parmi les nombreux médecins qui y assistaient.

Les journaux annoncent que le petit prince de Naples, fils d'Humbert, a acheté le palais Colonna.

Le *Courrier de Bruxelles* observe que ce fait révèle un renversement complet des principes sur lesquels repose le glorieux édifice de la monarchie subalpine.

Jusqu'ici, ce dont on avait envie ou besoin, on le prenait, ou, si on ne se sentait pas la poigne assez solide, on le faisait prendre par des complices.

Grâce à l'application constante de ce principe simple et pratique, l'Italie s'est faite, et la dynastie sayoyarde s'est installée au Quirinal. Des esprits étroits auraient peut-être tenté d'établir une distinction entre les choses d'ordre public et d'ordre privé : les grands hommes auxquels l'Italie moderne est redevable de sa grandeur, ont su faire fi de petites choses semblables. Royaumes et palais, couronnes et mobiliers, tout a été acquis avec le même esprit superbe d'une morale et d'une honnêteté vulgaires.

Et ne voilà-t-il pas que l'héritier présomptif du trône achète un palais ! Le petit-fils de Victor-Emmanuel acquérant un immeuble

à proximité du Quirinal, par un procédé peu conforme à celui par lequel son illustre grand-père est entré en possession de sa résidence ! Ce jeune homme est évidemment trop scrupuleux, et s'il n'a pas une morale plus indépendante, il court grand risque de ne jamais monter sur le trône volé par son grand-père.

Le Pape vient de perdre son confesseur, le R. P. Daniel de Bassano, franciscain de l'Observance, et président du collège des Pénitenciers de Saint-Jean de Latran. Il était professeur de théologie au couvent de Saint-Damien, à Assise, lorsque Léon XIII fit sa connaissance. Il l'appelait souvent à Pérouse, se plaisait à lui faire visite à Assise, et le nomma son confesseur privé dès les premiers jours de son pontificat.

Le confesseur du Pape a un petit appartement au Vatican, car souvent le Pape peut désirer l'avoir auprès de lui ; mais la résidence ordinaire du P. Daniel était au couvent des Pères Pénitenciers de la basilique de Latran. Le Pape s'est confessé à lui la dernière fois, le soir du Mercredi-Saint, et il offrit en cette occasion au bon religieux une belle palme qu'il avait sur son bureau.

On ne sait pas encore qui le Pape choisira pour succéder au P. Daniel dans une charge aussi délicate.

La France possède un trésor d'un prix inestimable qu'elle connaît à peine, dit la *Semaine Religieuse* de Cambrai : c'est la Tunique sans couture de Notre Seigneur Jésus-Christ apportée à Argenteuil, la première année du neuvième siècle, par l'empereur Charlemagne.

Autrefois, cette précieuse relique était grandement vénérée. Non seulement le peuple se portait en foule à l'église qui la renfermait, mais les rois et les reines de France, les évêques, les abbés des grands monastères, venaient prier auprès d'elle ; de grands dignitaires de l'Eglise sollicitaient, comme une faveur insigne, le privilège de passer la nuit à l'ombre de son sanctuaire.

La Révolution française qui a fait tant de ruines, n'a pas épargné Argenteuil. Le monastère a été détruit ; la chasse d'or et d'argent, riche présent de Marie de Lorraine, fut convertie en monnaie ; mais la relique fut sauvée. Quand la paix fut rendue à l'Eglise, Rome transmit à l'église paroissiale d'Argenteuil, qui avait pris possession de la sainte relique, les faveurs spirituelles accordées autrefois par les Papes ; l'antique pèlerinage fut ainsi rétabli.

Mgr. l'Evêque de Versailles, voulant faire connaître la valeur du don que possède son diocèse, a chargé un de ses prêtres de

composer un ouvrage qui fit la lumière et la répandit dans les âmes dévotes et pieuses. Cet ouvrage a paru dernièrement sous ce titre : *La Sainte Tunique sans couture de Notre Seigneur Jésus-Christ conservée dans l'église d'Argenteuil*.

Maintenant sa Grandeur veut rétablir l'ancienne splendeur du culte. C'est pourquoi Elle a décidé qu'une ostension solennelle de la vénérable relique aurait lieu dans l'église paroissiale d'Argenteuil depuis le 14 mai jusqu'au 10 juin prochain.

En temps ordinaire, la tunique reste pliée dans un reliquaire, magnifique il est vrai, mais qui ne la laisse pas voir aux fidèles. Pendant toute la durée de l'ostension, elle paraîtra déployée et sera visible pour tout le monde. Aussi, la France entière est-elle appelée auprès « de ce souvenir matériel du passage de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre », selon l'expression si juste d'un célèbre écrivain moderne.

Il y a à peine trois ans, l'Allemagne a répondu à l'appel de l'évêque de l'antique capitale des Gaules, et la Robe de Trèves, a reçu la visite d'un million de pèlerins. Pourquoi n'en serait-il pas de même en France ? Argenteuil n'étant qu'à un quart d'heure de Paris, il est facile de s'y rendre.

D. G.

Série de lettres sur une question palpitante d'intérêt

Sixième lettre

Bien cher Alexandre,

Avant de parler des démons, il convient d'étudier brièvement ce qu'enseigne la théologie, appuyée de l'Écriture, sur la nature des anges, leur nombre, leur puissance et leurs opérations.

Les anges ont été créés en nombre incalculable ; c'est l'interprétation donnée par les princes de la théologie à ce passage : « Mille milliers d'anges exécutaient ses ordres (les ordres de l'Ancien des jours), et un million assistaient devant lui » (*Dan. VII, 10.*) ; et à cet autre de l'Apocalypse : « Je vis et j'entendis autour du trône la voix d'une multitude d'anges dont le nombre était des milliers de mille. » (*Apoc. V. II.*) Saint Denis, dont l'admirable doctrine n'est que l'écho des enseignements du grand apôtre des gentils, qui lui-même a vu de ses yeux les mystères divins lors de son ravissement au troisième ciel, parle ainsi du sujet qui nous occupe : « Les bienheureuses armées des célestes intelligences surpassent en nombre tous les pauvres calculs de notre arithmétique matérielle.....Le nombre des anges est in-

calculable et surpasse celui de toutes les créatures, y compris tous les hommes qui ont été, qui sont et qui seront.» Permetts-moi d'ajouter à ces témoignages le remarquable passage suivant, de Cornélius-à-Lapide, qui résume le sentiment des saints Pères, et qui, en même temps, appuie la doctrine de ceux qui enseignent que l'Incarnation du Verbe est un décret indépendant du péché originel.

Voici ce passage :

« Le nombre des anges est très grand. Si quelqu'un a cent brebis, dit Jésus-Christ, et qu'une d'elles se soit égarée, ne laisse-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf autres sur la montagne, et ne va-t-il pas chercher celle qui est égarée? (*Matt. XVIII, 12.*) Par les quatre-vingt-dix-neuf brebis, les saints Pères entendent les anges qui ont persévéré; par la brebis perdue ils entendent le genre humain. Combien donc est grand le nombre des anges, puisqu'ils sont comparés aux quatre-vingt-dix-neuf brebis!

« Les anges sont aussi les brebis du Fils de l'homme. Il est leur sauveur et non leur rédempteur, comme il l'est des hommes, parceque les anges n'ont pas péché. Mais il a mérité aux anges toutes les grâces qu'ils ont reçues et toute leur gloire, c'est-à-dire leur élection, leur prédestination, leur vocation, tous les secours suffisants, prévenants, concomitants, efficaces; il est le principe de leur mérite et de l'augmentation de leur grâce et de leur gloire. Les anges ayant une foi vive au Verbe fait homme, ont été justifiés par cette foi. Ainsi parlent les théologiens. »

Les anges sont de pures intelligences, plus parfaites que l'homme, divisés en trois hiérarchies, dont chacune se subdivise en trois ordres ou chœurs. La première hiérarchie se compose des trois ordres suivants : les Séraphins, les Chérubins et les Trônes; dans la seconde sont les Dominations, les Vertus et les Puissances; enfin dans la troisième : les Principautés, les Archange et les Anges.

« La première hiérarchie, dit saint Thomas, contemple les raisons des choses en Dieu lui-même; la seconde les contemple dans les causes universelles; la troisième, dans la détermination de ces causes aux effets particuliers. (*S. Th. Ia. Q. CXXIII, art. VI.*)

On appelle ceux de la première hiérarchie *Anges assistants au trône de Dieu*; on peut les comparer aux grands officiers des cours souveraines de ce monde. Les uns peuvent entrer familièrement chez le prince, sans être annoncés; ce sont les Trônes. D'autres ont de plus le privilège de connaître les secrets du monarque; ce sont les Chérubins. Et les plus favorisés sont ses

compagnons inséparables ; tels sont les Séraphins, dont le nom signifie *Ardents*, parce que leurs rapports intimes avec Celui qui est tout amour, *Deus charitas est*, alimentent sans cesse un brasier d'ardente charité.

Au revoir.

P. P.

Théologie populaire

Le Rosaire est une prière à la sainte Vierge, composée de quinze dizaines d'*Ave Maria*, précédées chacune d'un *Pater*, et accompagnées chacune aussi de la méditation de l'un des quinze principaux mystères de la vie de Jésus-Christ et de sa sainte Mère.

Le Rosaire est appelé *Chapelet* de saint Dominique, parce que c'est lui qui, le premier, a enseigné et propagé cette forme de prière, qu'il avait apprise lui-même de la sainte Vierge par une révélation, vers le commencement du XIII^e siècle. Ces mystères ou événements de la vie de Jésus-Christ et de sa sainte Mère, sont pris dans l'ordre dans lequel ils ont eu lieu, et se divisent en trois classes : les mystères *Joyeux*, les mystères *Douloureux* et les mystères *Glorieux*.

Les cinq mystères *Joyeux* sont :

1^o *L'Annonciation*, c'est-à-dire le message de l'Ange Gabriel annonçant à la sainte Vierge qu'elle serait la Mère de Dieu.

2^o *La Visitation*, c'est-à-dire la visite de la sainte Vierge à sa cousine sainte Elizabeth, mère de saint Jean-Baptiste, plus âgé que Notre Seigneur de six mois. Elizabeth lui dit en cette circonstance : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni ; » et la sainte Vierge lui répondit par les magnifiques paroles du *Magnificat* que nous chantons à Vêpres pendant que le prêtre encense l'autel.

3^o *La Nativité* ou la *naissance* de Notre Seigneur, qui nous rappelle comment il est né dans une étable, dans la pauvreté et l'humilité,

4^o *La Présentation au Temple*. D'après la loi de Moïse, les Juifs étaient tenus d'apporter le premier né de chaque famille au temple de Jérusalem et de l'offrir à Dieu. En même temps, ils faisaient une offrande comme pour le racheter de Dieu. La sainte Vierge et saint Joseph qui observaient scrupuleusement toutes les lois, conduisirent Notre Seigneur au temple et l'offrirent à Dieu, quoiqu'il fût lui-même le Seigneur du temple. Com-

me tout le monde ignorait ce fait, la sainte Vierge et saint Joseph se conformèrent aux lois, sans y être obligés, afin que leurs voisins ne fussent pas scandalisés en leur voyant négliger ce devoir. Ils ne savaient pas, comme la sainte Vierge, que le petit enfant était le Fils de Dieu, et qu'il n'était pas tenu d'obéir aux lois de Moïse ni à aucune autre loi, puisqu'il était l'auteur de toutes les lois. Ceci devrait nous engager à ne jamais causer de scandale à personne, à toujours observer les lois, même lorsque nous avons de bonnes raisons pour ne pas le faire, afin de donner le bon exemple ; ou au moins, lorsque nous le pouvons, à faire connaître les raisons qui nous ont empêché de les observer.

5^e *Son Recouvrement dans le Temple.* Tous les hommes et les enfants, de douze ans et plus, étaient obligés, suivant l'Ancienne Loi, d'aller à Jérusalem pour y offrir un sacrifice le jour de certaines grandes fêtes. La sainte Vierge, saint Joseph et Notre Seigneur se rendirent donc à Jérusalem à l'occasion de l'une de ces fêtes. Comme ses parents et leurs amis étaient en route pour revenir ils s'aperçurent que Notre Seigneur n'était pas avec eux et qu'il n'avait pas quitté la ville. Ils retournèrent donc, désolés, à Jérusalem où ils le cherchèrent pendant trois jours. Ils le trouvèrent enfin dans le Temple assis au milieu des docteurs de la loi et leur faisant des questions. Notre Seigneur très soumis, s'en retourna avec ses parents à Nazareth. A l'âge de trente ans il fut baptisé par Jean-Baptiste dans le Jourdain. Le baptême de Jean n'était pas un sacrement, et ne donnait pas la grâce par lui-même ; mais, comme les sacramentaux, il disposait ceux qui le recevaient à avoir la contrition de leurs péchés et à recevoir le don de la foi et le baptême du Christ. Les dix-huit années qui s'écoulèrent depuis le jour où Notre Seigneur fut retrouvé dans le Temple jusqu'à son baptême, sont appelées sa vie cachée, et celles qui suivirent son baptême, sont appelées sa vie publique. Il paraît étrange au premier abord, que la Sainte-Écriture ne dise pas un mot de la jeunesse de Notre Seigneur, époque de la vie où les jeunes gens aiment tant à se donner en spectacle. Mais Notre Seigneur qui savait tout et qui pouvait tout faire lorsqu'il était jeune homme, est demeuré silencieux, par amour du bon exemple, vivant tranquillement avec ses parents et remplissant ses devoirs journaliers. Comme dit la Sainte-Écriture, « il leur était soumis et obéissant, et croissait en âge et en sagesse. »

NOCES D'OR

INVITATION AU CLERGÉ

Les Noces d'Or sacerdotales de Sa Grandeur, Mgr L. F. Lasfèche seront célébrées solennellement aux Trois-Rivières les 22 et 23 mai courant.

Il nous sera très agréable de recevoir les membres du Clergé, soit du diocèse des Trois-Rivières, soit des diocèses étrangers, qui voudront bien s'associer nous pour célébrer cet heureux anniversaire.

Tous seront les bienvenus à l'Evêché des Trois-Rivières.

Par ordre du Comité d'organisation,

J.-F. Béland, Ptre

Chancelier.

Evêché des Trois-Rivières, 3 mai 1894.

LE BIENHEUREUX GÉRARD MAJELLA

(Suite)

Nous allons maintenant parcourir en détail les vertus du saint religieux et nous convaincre qu'il fut « un ange dans la chair, un séraphin d'amour pour Dieu et pour le prochain, un modèle de toutes les vertus, le saint de l'obéissance, un prodige de pénitence, un vrai miroir de la perfection chrétienne, l'idéal de l'humilité, un chasseur d'âmes, le père des pauvres, un homme tout de Dieu, un saint miraculeux, un saint par excellence. »

Sa Foi

Le Saint-Sacrement était l'aimant qui attirait son cœur. Lorsqu'on l'exposait à la vénération des fidèles, il était tout hors de lui-même et tombait parfois en défaillance vis-à-vis de tout le peuple. Le Père Tannoja rapporte qu'un jour, se trouvant caché dans un coin de l'église, il vit l'angélique religieux passer et se mettre à genoux devant le saint tabernacle, puis se débattre pour se lever; enfin, comme s'il eût été retenu par une force invisible, il s'écria: « Ah! laissez-moi, Seigneur, car j'ai à travailler. » Il partit en toute hâte pour s'arracher aux douces étreintes de son Dieu.

Son Espérance

On lui demandait un jour s'il avait une espérance certaine de son salut éternel: « Oui, répondit-il, puisque c'est pour m'obtenir cette faveur que Jésus-Christ est venu sur la terre. »

Cette sublime confiance de Gérard s'étendait aux choses nécessaires à la vie. Il vivait sans sollicitude, sachant que nul père n'est bon comme Dieu envers ses enfants. Les Rédemptoristes possédaient à Naples une maison cédée à saint Alphonse par son frère don Hercule de Ligüori. C'est dans cette demeure que vinrent se sanctifier, par les œuvres de piété et les plus austères pénitences, le Père Margotta et le Frère Gérard, son compagnon.

Rentrant un jour au logis, le Père demanda à Gérard ce qu'il avait préparé

pour le repas : « Tout ce que vous avez ordonné, répond le frère en souriant, et rien de plus. » C'est-à-dire qu'il n'avait rien préparé.

La pauvreté de la maison de Naples était grande : ce dénûment affligeait le cœur du saint frère, non pour lui, admirable zéléteur de la pauvreté évangélique, mais pour les pauvres auxquels il n'avait rien à donner. Le Frère François Tartaglione étant venu passer quelques jours dans cette résidence, remit à son confrère quelques pièces de monnaie pour acheter des vivres et préparer le repas. En allant faire son emplette, Gérard trouva sur sa route un marchand ambulante, qui débitait dans les rues des pierres à feu et des allumettes. Ce pauvre homme demanda au religieux la charité en disant qu'il mourait de faim. Ému de compassion, le bon frère oublie son pain et son poisson, et lui abandonne, en échange de la marchandise, tout l'argent qu'il avait reçu. Cependant le Frère François, qui avait eu certaines courses à faire, rentre au logis et demande à Gérard ce qu'il a préparé pour le repas. Gérard, sans répondre à la question, l'embrasse, tout joyeux en disant : « Pourquoi tant de sollicitude ? Dieu seul et rien de plus ! — C'est bien, repartit François, mais pensons un peu à manger. » Voyant alors sur la table des pierres à feu et des allumettes : Qu'est-ce que cela ? dit-il. — Mon cher frère, cela peut nous servir à l'occasion. Je vous avouerai qu'ayant rencontré un pauvre homme qui vendait ces objets et mourait de faim, je n'ai pu m'empêcher de les lui acheter pour l'argent que vous m'aviez donné. » Sur ces entrefaites le supérieur rentre, et Gérard n'eut rien de plus pressé que de lui raconter comment il avait supposé la permission pour faire l'aumône. « Mais nous, qu'aurons-nous à manger ? » dit le Père en souriant. — Dieu y pourvoira, mon Père. » Et de fait, vers l'heure du repas, on vint sonner à la porte : c'était une servante qui venait de la part de sa maîtresse apporter à la petite communauté une corbeille pleine de comestibles.

Les merveilles de la vie de Gérard n'eurent d'autre source que sa grande confiance en Dieu. Pendant qu'on bâtissait le couvent de Caposèle l'argent vint à manquer. Le Père-Recteur en fit part à Gérard, qui lui conseilla de faire une supplique au Roi des rois. Lorsqu'elle fut rédigée, le Père Cajone la remit au saint frère, pour qu'il la présentât lui-même à sa divine Majesté. Gérard, sans balancer, va droit à l'église, dépose sa lettre sur l'autel, frappe à la porte du tabernacle, et dit : Voici, Seigneur, notre supplique : c'est à vous d'y répondre. Or, il fallait de l'argent le samedi pour payer les ouvriers, et l'on était au vendredi. Gérard passa la nuit devant le Saint-Sacrement. Au point du jour, il alla de nouveau frapper à la porte du tabernacle, pour recommander sa requête à Notre Seigneur. Au même instant, on entend un coup de sonnette. Gérard court à la porte, et y trouve deux sacs remplis d'argent. C'était la réponse du divin Maître à la supplique de son bien-aimé serviteur.

Un pauvre poitrinaire d'Ilicéto était dans un état désespéré : « Le poumon est entièrement gâté, disait le médecin, et il n'est pas en mon pouvoir de lui en donner un autre. » Gérard alla visiter le malade, et lui fit entrevoir qu'il recouvrerait la santé. « Non, s'écria le docteur, il ne peut guérir, le poumon est trop entamé. — Mais Dieu, répliqua le saint frère, n'est-il pas assez puissant pour lui en faire un nouveau ? Eh bien, qu'il plaise à Dieu d'opérer ce miracle pour animer les fidèles à mettre leur espérance en lui, et uniquement en lui ! » Quelques jours après, celui-ci était parfaitement guéri.

Cette confiance en Dieu, il savait l'inspirer aux autres, même aux pécheurs

les plus désespérés. Un jour qu'il se rendait à la ville de Saint-Agathe, une voix intérieure lui dit qu'il allait rencontrer un grand pécheur. Bientôt, en effet, passe un homme à l'aspect sombre et mélancolique : « Où allez-vous, mon frère ? » lui demande Gérard avec bonté. — Que t'importe à toi ? laisse-moi en repos, répond le voyageur d'un air farouche. — Qui sait ? reprend le serviteur de Dieu ; peut-être pourrai-je vous être utile. — Je passe mon chemin, passe le tien, et ne me dérange pas, s'écrie ce misérable tout en colère. — Je sais que vous êtes au désespoir, dit le bon frère ; je sais que vous êtes sur le point de livrer votre âme au démon. Ayez confiance, Dieu m'a envoyé tout exprès pour vous. » En entendant ces paroles, le malheureux foud en larmes ; il sent renaître l'espérance dans son cœur, et révèle à Gérard la cause de ses remords. Celui-ci lui conseille d'aller faire une bonne confession au Père Fiocchi. Telle fut la ferveur de sa conversion, qu'on le retint comme ouvrier dans le couvent. Plusieurs années après, il se consacra au service des malades dans un hôpital de Naples. Son nom est François Tête.

Son amour pour Dieu

Lorsqu'il avait communiqué, ses ardeurs s'éraphiques l'élevaient à une sorte d'extase, qui lui faisait oublier toutes les choses de ce monde. Un jour qu'il était chargé de la cuisine, il se retira, après avoir reçu son Dieu, devant un grand crucifix, pour y faire son action de grâces. A l'heure du dîner, rien n'était préparé. On cherche partout Gérard ; enfin on le trouve, le visage enflammé et tout absorbé en Dieu. « Mais qu'avez-vous fait, lui dit un frère : rien n'est préparé pour le dîner ? — Homme de peu de foi, répondit le pieux rédemptoriste et les anges qu'ont-ils donc à faire ? » Les anges s'étaient effectivement mis à son service, car à l'heure accoutumée ont put servir le repas comme aux meilleurs jours.

Un jour, le Père Cajone, recteur de Caposèle, s'étant aperçu que le frère sou riait en passant devant le Saint-Sacrement, l'appela : « Je veux savoir, lui demanda-t-il pourquoi vous avez ri. — C'est qu'il m'a dit que j'étais un fou, répondit naïvement le saint religieux ; et moi, je lui ai répondu qu'il l'était plus que moi, de m'avoir tant aimé. » Santorelli (1) lui demanda aussi pourquoi il passait aussi rapidement devant le maître-autel : « Que voulez-vous, répondit Gérard, ce bon Sauveur m'a surpris tant de fois, qu'à je crains toujours qu'il ne me joue un nouveau tour. » Il avait à peine achevé ces mots qu'il tomba en extase en poussant un grand cri.

Dans son amour s'éraphique, il ne parvenait pas à comprendre comment l'homme pouvait offenser la majesté infinie. Mais parmi les péchés, il y en avait un qui révoltait son cœur au suprême degré ; c'était la communion sacrilège. L'évêque de Lacédogna avait envoyé à Iliceto un pécheur endurci, pour y faire les exercices de la retraite. Le jour de la communion, Gérard le rencontre : « Où allez-vous ? lui demande-t-il. — Je vais communier. — Communier ! réplique le frère tout hors de lui ; comment ! vous allez communier ! Et tel péché, et tel autre péché que vous n'avez pas confessés. Allez bien vite faire

(1) Le médecin Santorelli, dont il est fait souvent mention dans cette vie, était l'ami et le confident du Frère Gérard. Homme d'une grande piété, il communiait tous les matins, consacrait chaque jour plusieurs heures à l'oraison, fréquentait assidûment notre église, et s'adonnait aux plus austères pratiques de la pénitence.

une bonne confession, si vous ne voulez pas que la terre vous engloutisse. Ces paroles inspirées firent rentrer le pécheur en lui-même, il alla faire une sincère confession, et retourna dans son pays, transformé en un autre homme. Mais cette conversion n'eut pas de durée. L'année suivante, le récidif, pire qu'auparavant, se présente de nouveau pour faire la retraite. Gérard lui demanda des nouvelles de son âme : « Tout va bien, répond l'hypocrite ; je ne suis plus retombé dans mes fautes passées. » Le frère, qui lisait le contraire dans cette pauvre âme, prend un crucifix : « Eh quoi ! lui crie-t-il d'un ton indigné, vous avez le cœur d'offenser ainsi votre Dieu ! Comment ! vous n'êtes pas retombé ? Regardez ce crucifix : Qui a fait ces plaies à JÉSUS-CHRIST ? Et quel autre que vous a fait couler ce sang des veines du Sauveur ? » Au même instant, le sang se met à couler des mains et des pieds du crucifix. « Quel mal vous a donc fait votre Dieu ? poursuit Gérard ; pour vous, il a bien voulu naître petit enfant dans une crèche ; pour vous, il a été couché sur la paille. » A ces mots, l'Enfant Jésus apparaît dans les mains du serviteur de Dieu, qui termine en disant : « Quoi ! vous osez vous moquer ainsi de votre Dieu ! Ah ! sachez qu'on ne le fait pas impunément. Il est patient, mais à la fin il châtie. » Aussitôt apparaît un affreux démon qui veut entraîner en enfer le malheureux pécheur : « Va-t-en, vilaine bête, » crie Gérard ; et le démon se hâte de disparaître. Inutile d'ajouter que le pécheur se convertit sincèrement cette fois, et devint un modèle de vertu.

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante Heures auront lieu à l'Hôpital-Général, le 13 ; à Sainte-Hénédiène, le 15 ; à la Rivière-du-Loup, le 17 ; à Buckland, le 19.— Les Noces d'Or sacerdotales de S. G. Mgr Lafleche seront célébrées aux Trois-Rivières, les 22 et 23 mai courant. Mgr de Rimouski sera le prédicateur en cette circonstance.— Nous accusons réception, avec remerciements, de deux *Mémoires sur certaines difficultés scolaires* dans la paroisse des Ecu-reuils.— La bénédiction de la pierre angulaire de la chapelle de Villa Manrèse a eu lieu le jour de l'Ascension, en présence de plusieurs centaines de personnes, et a été présidée par Mgr Marois, V. G.—La paroisse de Saint-Alban a été, il y a une dizaine de jours, le théâtre d'un véritable cataclysme. Le cours de la rivière s'étant trouvé bloqué, probablement par le déplacement d'un des mamelons qui la bordent, l'eau s'est immédiatement mise à monter, et à un moment donné, s'est frayé une nouvelle voie, labourant le sol sur un parcours de six milles, comblant une chute de 100 pieds au moins, ensevelissant une manufacture de pulpe, déplaçant sept maisons, trois granges et brisant trois ponts. Il y a eu quatre pertes de vie seulement ; mais les dommages matériels sont considérables.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche,	13	mai	—Dimanche de la Pentecôte.
Lundi,	14	"	—De l'octave.
Mardi,	15	"	— "
Mercredi,	16	"	—Jeûne.
Jeudi,	17	"	—De l'octave.
Vendredi,	18	"	—Jeûne.
Samedi,	19	"	— "

ABONNEMENTS PAYÉS

D^me P., Québec.—D^me G., Fraserville.

C.-B. LANCTOT

9, rue Buade, Québec et Notre-Dame, Montréal

Ornements et bronzes d'église dernières nouveautés des grandes manufactures d'Europe. Vases Sacrés depuis \$15 à 200. Ostensoirs et Reliquaires. Soieries et Passementeries de toutes sortes, Draps mortuaires, Bannières et



Drapeaux. Chemins de croix et Statues de toutes grandeurs et de tous les prix. Mérites à soutane, Cois en Ivoirine, Barrettes, Ceintures laine ou soie, Huile d'olive, Encens, Charbons, etc. Images et articles religieux en grande quantité.

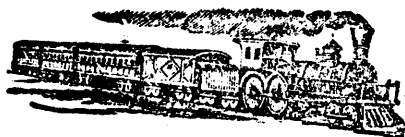
N.-B.—Soutanes faites sur commande et à court délai.

Toute commande adressée à J.-M. AUBRY, 9, rue Buade Québec, sera promptement exécutée.

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC



CHEMIN DE FER

*** QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX ***

— DE QUEBEC A SAINTE-ANNE DE BEAUPRE —

ARRANGEMENTS D'HIVER

A partir de *LUNDI*, le 9 octobre 1893, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec à 7.55 a. m. et 6.15 p. m.
Arrivée à Sainte-Anne, à 9.00 a. m. et 7.20 p. m.
Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., excepté le samedi, 12.20 p. m.
samedi seulement.
Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m., 1.25 p. m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec à 7.55 a. m., 2.00 p. m., 5.30 p. m.
Arrivée à Sainte-Anne à 9.00 a. m., 3.05 p. m., 6.25 p. m.
Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., 4.00 p. m.
Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m. 5.05 p. m.
Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Surintendant,

G. S. CRESSMAN, Gérant.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Paissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.
Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX RÉDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.